



Les traités et la commission des réclamations Indiennes

On s'aperçoit qu'à bien des égards, les Amérindiens disposent d'une sorte de double nationalité : la nationalité américaine à laquelle la plupart d'entre eux sont très attachés, et la nationalité tribale, tout aussi importante à leurs yeux et qu'il ne faut pas confondre avec un quelconque régionalisme. Les gouvernements tribaux, surtout ceux des grandes tribus, ont largement plus de pouvoir que les municipalités ou les comtés, parfois presque autant que les états et c'est le cas des Navajos et de deux ou trois tribus.

Car il ne faut jamais oublier que les tribus Amérindiennes sont des nations. Elles s'administrent comme des nations, sous la tutelle du [B.I.A.](#) Mais des nations quand même, disposant d'une constitution, d'un gouvernement et de représentants élus selon un mode démocratique "conseillé" par l'Indian Act. Les traités passés au cours des trois derniers siècles entre les tribus et les gouvernements anglais puis américain, l'ont été de nation à nation. C'est un fait légal irréversible et rien n'empêcherait une tribu qui s'estimerait lésée d'en appeler à l'O.N.U contre les Etats-Unis, éventualité à prendre tout à fait au sérieux.



C'est pourquoi, considérant la masse des traités signés et violés en trois siècles par l'envahisseur blanc (près d'un millier), le gouvernement américain a estimé prudent de devancer des complications internationales en instituant, en 1946, une Commission des réclamations Indiennes (Indian claims commission). Elle a pour principale fonction de rembourser aux tribus spoliées les terres perdues qui leur avaient été garanties par traité, à un taux généralement fixé au prix de l'hectare en 1850, environ un dollar, ce qui met en jeu des centaines de millions de dollars (mais cela permet aussi de se débarrasser une bonne fois pour toute d'un traité non respecté) !

Seules les tribus, non les individus, peuvent introduire des recours devant cette commission et l'on a vu les Séminoles, moins de mille individus, se faire rembourser tout l'état de Floride à un dollar l'hectare, soit des millions de dollars. Des tribus mortes depuis longtemps ressuscitent

brusquement autour d'un bon avocat pour bénéficier de cette manne. D'autres, au contraire, ont toujours refusé l'argent et réclament leurs terres.



Les traités et la commission des réclamations Indiennes